

**Petites villes
de demain**

Guide

de la formation

Des chefs de projet
et des élus référents

Avril 2021



Le programme *Petites villes de demain* vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites centralités et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Pour cela, le programme renforce les moyens à la disposition des élus, jusqu'à 2026, pour mettre en œuvre leurs projets de territoire. Le programme *Petites villes de demain* a été lancé en octobre 2020 par Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales; il s'intègre dans l'agenda rural et s'inscrit dans le plan de relance. Son pilotage a été confié à l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Ce programme mobilise des soutiens cousus main, au service des projets des collectivités. Ces projets vont investir des thématiques variées en fonction des territoires et des volontés des élus, pouvant aller de la rénovation de l'habitat au soutien aux commerces en centre-ville en passant par la valorisation des patrimoines ou encore la transition écologique.

Dans le cadre du pilier ingénierie du programme, et afin d'accompagner les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces projets, madame la ministre a souhaité qu'un soutien financier à hauteur de 75 % soit disponible pour les chefs de projet aux côtés des élus. Ainsi, l'ANCT, la Banque des Territoires et l'Anah sont mobilisés pour cette subvention, avec un guichet unique pour les demandes, auprès des préfets de département.

L'ANCT et les partenaires se sont associés pour proposer **un parcours de formation pour les chefs de projet et les élus qui le souhaitent. Il leur permettra de mieux connaître leur écosystème, et de mobiliser les outils les mieux adaptés au contexte local, pour assurer dans les meilleures conditions leur rôle d'ensemblier et d'animateur de la démarche de revitalisation.**

Ce parcours de formation sera à mobiliser en fonction des projets de chaque territoire et des profils des équipes. Il se compose de deux volets :

- **Un socle initial de 3 jours**, ouvert gratuitement à tous les chefs de projet dès leur prise de poste et aux élus référents, pour permettre à chacun d'appréhender les grands enjeux et outils de la mise en œuvre d'un projet de territoire à partir de cas concrets, en appréhendant les différents leviers du programme. Ce socle de formation, coordonné par le Cerema et mobilisant de nombreux partenaires, est construit pour tenir compte à la fois de la diversité et des enjeux propres à chaque Petite ville de demain.
- **Des modules complémentaires**, permettant aux chefs de projet et aux élus référents d'approfondir les thématiques utiles aux projets de leurs territoires et en fonction de leur profil, dans une logique de parcours à la carte. Des premiers modules sont d'ores et déjà proposés dans ce document.

Merci pour votre investissement, nous restons à votre écoute pour concevoir et améliorer les outils utiles pour vos projets, aux côtés des préfets de département et de leurs équipes.

Juliette Auricoste
Directrice du programme
Petites villes de demain

Objectifs de la formation

Développer et partager la méthodologie et les outils pour mieux :

- appréhender le territoire et établir un diagnostic,
- construire un projet de redynamisation du cœur de ville (les orientations stratégiques, les niveaux d'ambitions et le plan d'actions)
- conduire sa mise en œuvre (boîte à outils opérationnels et financiers).

Donner la possibilité d'approfondir les connaissances et renforcer les compétences sur des thématiques spécifiques.

Public ciblé

- Les chefs de projets "Petites villes de demain" et les élus référents des communes et EPCI lauréats du programme

Déroulé

Le Cerema est coordinateur de l'offre de formation, pilotée par l'ANCT, élaborée et mise en œuvre avec les partenaires du programme.

Le parcours de formation s'articule autour de :

UN SOCLE INITIAL

Ouvert gratuitement à tous les chefs de projet recrutés et les élus référents qui le souhaitent. Animé par le Cerema, l'Anah, la Banque des territoires et le Ministère de la Culture :

- des apports de connaissances, de méthodes et d'outils
- de nombreux témoignages de Petites villes
- des séquences d'échanges entre pairs

3 JOURS / WEBINAIRE NATIONAL

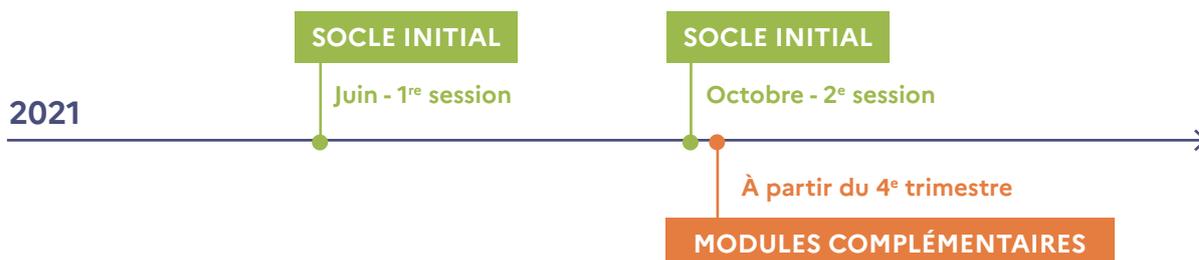
➔ [Formulaire d'inscription](#)

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Formations proposées par les partenaires du programme, permettant aux chefs de projet et aux élus référents d'approfondir les thématiques utiles aux projets de leurs territoires en fonction de leur profil, dans une logique de parcours à la carte.

PRÉSENTIEL ET DISTANCIEL
LOCAL ET NATIONAL

Calendrier



LE SOCLE INITIAL

JOURNÉE 1

Animée par le Cerema

Du projet de territoire à sa mise en œuvre

1. Appréhender la mission et le rôle des chefs de projet PVD

- Comment piloter une démarche complexe, développer une approche transversale, se positionner dans le jeu d'acteurs local, structurer et coordonner une équipe
- Participer à un réseau de chefs de projet et bénéficier des mesures du programme en réponse aux besoins du territoire

2. Sensibiliser aux méthodologies d'émergence de projet de territoires en s'appuyant sur les quatre grandes étapes de la conduite de projet

- Établir un diagnostic partagé / Construire une stratégie et un plan d'actions / Mobiliser les acteurs / Engager des actions opérationnelles ou expérimentales
- Focus sur l'usage des méthodes et démarches participatives d'accompagnement à l'élaboration de projets de territoire

3. Donner les clés pour passer du projet à la mise en œuvre

- Quels leviers d'action et quels outils opérationnels adaptés, en fonction de la stratégie d'aménagement au service de la revitalisation du territoire ?
- Sur quels acteurs de l'aménagement s'appuyer ?
- Focus sur l'ORT et lien avec les CRTE



Le Cerema est un établissement public sous tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Le Cerema est l'expert public de référence reconnu pour accompagner le triple défi de la transition écologique, énergétique et numérique des territoires. Engagé au service de la cohésion des territoires, son objectif est d'apporter des solutions sur mesures dans ses champs d'intervention (expertise et ingénierie territoriale, bâtiment, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral). Dans le programme PVD, le Cerema est coordinateur de l'offre de formation des chefs de projets et peut proposer un accompagnement individualisé des territoires sous la forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'expertises flash.

www.cerema.fr



LE SOCLE INITIAL

JOURNÉE 2

Animée par l'ANAH



Concevoir le projet d'habitat

1. Définir sa stratégie habitat

- Comment mobiliser les ressources et conduire la phase d'études ?
- Définir la maîtrise d'ouvrage et l'échelle de territoire ?
- Quelle gouvernance politique et technique ?
- L'accompagnement financier de l'Anah pour définir sa stratégie habitat.

2. Mobiliser les dispositifs et outils de l'Anah adaptés aux enjeux du territoire

- Régimes d'aides et publics visés,
- Échelle d'intervention (du logement à l'intercommunalité),
- Gradation des interventions incitatives à coercitives,
- Capacité financière et en ingénierie de la collectivité.

3. Définir les partenariats pour le montage des opérations relatives à l'habitat privé

- Un noyau « délégation locale/collectivité »,
- Les partenariats à nouer : collectivités, opérateurs (OHLM, EPF/L, SEM...), ABF, promoteurs, prêteurs,
- Les étapes de la mise en place d'une opération programmée et évolution des partenariats en fonction des étapes du projet.

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) est un établissement public placé sous la tutelle des ministères en charge de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, de l'Action et des Comptes publics, de l'Économie et des Finances.

L'Agence nationale de l'habitat s'engage auprès des collectivités du programme PVD, en leur fournissant un appui méthodologique et des moyens financiers pour mener à bien leurs projets territoriaux en faveur de l'amélioration de l'habitat privé. Particulièrement, l'Anah favorise la mise en place d'opérations programmées complexes d'amélioration de l'habitat (par ex., des OPAH-RU).

www.anah.fr



LE SOCLE INITIAL

JOURNÉE 3

MATINÉE

Animée par la Banque des Territoires



L'ingénierie au service du montage économique et financier de projets

1. Élaborer la stratégie globale de redynamisation

- **Diagnostics territoriaux et évaluation des besoins**
 - o Ingénierie amont, illustration par l'étude sur l'innovation en milieu rural
 - o l'innovation technique avec l'outil Dataviz
- **Les bonnes pratiques dans la rédaction d'un cahier des charges**
 - o Définition des orientations stratégiques
 - o Production du plan guide et du plan d'actions
- **Le financement de l'Ingénierie stratégique, thématique et pré-opérationnelle**

2. Accompagner les projets

- **Ingénierie pré-opérationnelle du montage des projets**
 - o Benchmark
 - o Véhicules juridiques et gouvernance
 - o Modèles économiques et financements
- **Focus:**
 - o Économie Sociale et Solidaire (ESS)
 - o Économie mixte (EPL)
 - o Foncières de redynamisation

3. Explorer des montages économiques et financiers sectoriels

- **Identification des facteurs clés de succès dans des secteurs déterminants pour la revitalisation:**
 - o le logement spécifique
 - o la rénovation énergétique des bâtiments
 - o les nouvelles mobilités
 - o le commerce
 - o la santé
 - o le tourisme
- **L'accompagnement des opérateurs du Groupe Caisse des Dépôts pour assurer une maintenance évolutive du projet**

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle propose à ses clients une porte d'entrée unique vers des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques.

La Banque des Territoires s'engage auprès des collectivités du programme *Petites villes de demain*, en activant des solutions en ingénierie, en investissement et en prêt. Forte de son expertise, la Banque des Territoires développe un point de vue unique dans ses formations: celui du financier, à la croisée des mondes publics et privés. L'analyse de la Banque des territoires est axée sur l'économie des projets et les montages juridico-financiers pour les mener à bien.

www.banquedesterritoires.fr



LE SOCLE INITIAL

JOURNÉE 3

APRÈS-MIDI

Animée par le Ministère de la Culture

Concevoir son projet culturel et patrimonial

1. Construire un projet culturel de territoire

- Établir un diagnostic territorial partagé et construire un projet culturel de territoire: principes, acteurs, ressources, financements
- Focus sur la création comme levier d'un projet culturel territorial: le dialogue entre patrimoine, architecture et création
- Focus sur les Micro-Folies: un projet de tiers-lieu culturel accompagné par les DRAC/DAC et l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette

2. Placer le patrimoine architectural, urbain et paysager au cœur d'une stratégie de développement du territoire

- Les questions de patrimoine à la croisée de plusieurs enjeux de revitalisation: habitat, espaces publics, commerces, mobilité...
- La création d'un projet urbain global de revitalisation par la mise en œuvre de sites patrimoniaux remarquables (SPR): un diagnostic patrimonial comme point de départ du projet de territoire
- Le défi de répondre aux enjeux de revitalisation par les plans de gestion du SPR: le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP), le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)
- Les leviers fiscaux en faveur du patrimoine architectural et urbain
- Une démarche intégrée et une ingénierie partenariale: articulation avec les autres outils opérationnels
- L'accompagnement par les services de l'État, les réseaux spécialisés, et les associations Sites et Cités remarquables de France et Petites Cités de Caractère



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le ministère de la Culture met à la disposition des collectivités du programme *Petites villes de demain* son expertise et des outils pour leur permettre d'élaborer puis mettre en œuvre des projets culturels de territoire et de valorisation du patrimoine. Les architectes des Bâtiments de France (ABF) au sein des services déconcentrés du ministère de la Culture mettent à leur disposition l'expertise technique pour accompagner les collectivités dans leurs projets architecturaux, urbains et patrimoniaux. Particulièrement, le ministère de la Culture facilite l'implantation de Micro-folies (musées numériques) dans les collectivités du programme.

www.culture.gouv.fr



LES MODULES COMPLÉMENTAIRES

UNE OFFRE ÉVOLUTIVE

Les modules complémentaires de formation seront mobilisables à partir de septembre 2021. Ils permettront aux chefs de projet et aux élus référents intéressés d'approfondir les thématiques qui les concernent, en réponse aux besoins des territoires. Les modalités d'organisation de ces formations (format, échelle, conditions tarifaires) sont variables. Certaines de ces formations donneront lieu à une certification ou une qualification. Cette offre a vocation à s'enrichir tout au long du programme, grâce aux contributions de ses partenaires. Elle est disponible sur le site petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr.



L'ingénierie au service des montages économiques et financiers des projets de territoire

- Appréhender l'usage de solutions innovantes pour l'élaboration des diagnostics territoriaux,
- les bonnes pratiques dans la rédaction de cahiers des charges,
- la prise en compte des enjeux économiques et financiers du montage de projets et les conditions de répliquabilité de certains modèles,
- l'identification des facteurs clé de succès pour le montage économique et financier d'opérations sectorielles.

Public: chefs de projet

2 j / Format présentiel

Contact: www.banquedesterritoires.fr



Être un décideur territorial à l'heure des transitions

L'ANCT, Sciences Po et la Banque des Territoires réunissent leurs expertises au sein de l'académie des territoires pour proposer aux élus locaux une nouvelle offre de formations transversales pour les aider à se saisir des grandes transitions territoriales et à construire la résilience de leur collectivité.

Public: élus locaux

Contact: academiedesterritoires.fr



Des actions pour en finir avec l'indignité: ORI, RHI/THIRORI, lutte contre la vacance

- Comprendre le mécanisme de l'ORI, ses étapes, et son articulation possible avec l'OPAH-RU et la THIRORI
- Établir un projet de RHI/THIRORI
- Établir une stratégie de lutte contre la vacance

Public: chefs de projet

3h / distanciel

Mise en œuvre et suivi de l'OPAH-RU

- Comprendre les enjeux de l'OPAH-RU
- Approcher les modalités de sa mise en œuvre et dépasser les difficultés apparentes de mise en œuvre
- Définir le déroulé de l'OPAH-RU

Public: chefs de projet, élus délégués

2h / distanciel

Contact: www.anah.fr

Urbax : « jeu de rôles »

Permettre aux participants de se mettre à la place des différents acteurs de l'aménagement, de comprendre leurs logiques et leurs interactions, tout en apprenant à mettre en œuvre les outils de planification, du foncier et de l'urbanisme opérationnel

Public : élus et chefs de projet

2 j / Format présentiel à l'échelle régionale

Conférences thématiques de sensibilisation

Exemples de sujets techniques : revitalisation commerciale, valorisation des espaces publics, mobilité en secteur peu dense, résilience, participation citoyenne, nature en cœur de ville, rénovation énergétique des bâtiments...

Public : élus et chefs de projet

2h30 / webinaire national

Visites de sites de projets « inspirants » et reproductibles

Tirer des enseignements sur les différentes phases de construction du projet, échanger autour des enjeux du volet participatif dans l'établissement du diagnostic territorial, évoquer les intérêts et limites des différents outils méthodologiques de visites de sites

Public : élus et chefs de projet

1 j / Format présentiel à l'échelle régionale

Contact :

Cheffe de projet
Raphaële Ratto
raphaele.ratto@cerema.fr
Directeur de projet
Patrice Morandas
patrice.morandas@cerema.fr

FORMATION QUALIFIANTE

le cnam

« Architectes » du Développement des territoires

Formation qualifiante (Certificat de Compétence du CNAM) visant à renforcer les compétences des chefs de projets pour mener à bien les projets de revitalisations des territoires et à favoriser une mise en réseau des acteurs.

Public : chefs de projet

16 sessions de 10h hebdomadaires en alternance / Présentiel et distanciel

Préfiguration de cette formation en Nouvelle Aquitaine avant l'extension aux autres régions

Contact :

Animateurs de la Formation :
Astrid de LARGENTAYE et Michel CANTAL-DUPART
cantal@orange.fr

 [Téléchargez la brochure](#)

FORMATION CERTIFIANTE



Aborder le projet de territoire par le prisme du patrimoine

Formation certifiante composée de quatre modules :

- Connaissance de l'administration et du contexte réglementaire
- Métiers et services en évolution : travailler avec l'ABF et les acteurs régionaux de l'architecture et du patrimoine
- Outils réglementaires et outils opérationnels de protection et de mise en valeur dans les centres anciens
- Construire un plan politique pour la ville

Public : chefs de projet

4 j / Format distanciel et présentiel

Contact :

Delphine Aboulker, directrice-adjointe de l'École de Chaillot
Delphine.aboulker@citedelarchitecture.fr
Julia Charier, chargée de mission formation continue
Julia.charier@citedelarchitecture.fr

 [Téléchargez la brochure](#)

La démarche et le référentiel EcoQuartier pour un projet durable et intégré

Les formations EcoQuartier se déclinent sur trois axes :

- Les essentiels de l'aménagement durable.
- Démarche et processus des projets d'aménagement durable.
- Approfondissements, autour de trois thématiques spécifiques : cadre de vie et usage, développement territorial, environnement et climat.

Public : chefs de projet

1 à 3 j / Format présentiel, distanciel ou mixte

Contact :

www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/formations

 [Téléchargez la brochure](#)

Comprendre son territoire, poser un diagnostic et approfondir la méthodologie de projet

Les Conseils d'architecture, d'urbanisme, et de l'environnement proposent des modules d'approfondissement, comme par exemple :

- Appréhender le patrimoine naturel et bâti (CAUE Seine-Maritime)
- Embellissement des bourgs (CAUE Deux-Sèvres)
- La rénovation énergétique dans les copropriétés (CAUE Rhone Métropole)
- Réinvestir l'espace public : usages, enjeux, conception (CAUE Lot-et-Garonne).

Public : chefs de projet

0,5 j à 2 j / Format présentiel et distanciel

Contact : www.fncaue.com

 [Téléchargez la brochure](#)



Placer le patrimoine au cœur de son projet de territoire

Construire et animer un projet de développement et de revitalisation intégrant les patrimoines de la cité, s'appuyer sur le patrimoine pour développer des projets partagés avec la participation des habitants

4 demi-journées / distanciel

Possibilité de déclinaisons régionales en présentiel

Contact :

Laurent MAZURIER, Directeur
petitescitesdecaracterefrance@gmail.com
www.petitescitesdecaractere.com



Le patrimoine et le centre ancien dans le projet de territoire

Plusieurs modules de formation sont proposés sur ce thème :

- La place du patrimoine dans les documents stratégiques et de planification
- Site Patrimonial Remarquable : création et évolution
- Site Patrimoniale Remarquable et règlement local de publicité
- Développement durable et centre ancien
- Les opérations de restauration immobilière*

2 fois 2h30 pour chacun des modules / distanciel / *2 j en présentiel

Contact : reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

 [Téléchargez la brochure](#)



Petites villes de demain

Le programme **Petites villes de demain** est piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Il bénéficie de la mobilisation de différents ministères, et de l'implication de nombreux partenaires, notamment l'Association des petites villes de France. La Banque des territoires, l'Anah, le Cerema, l'Ademe et l'ANCT en sont les principaux partenaires financiers.

L'offre de services du programme rassemble les outils et expertises apportés par l'ensemble des partenaires nationaux et locaux, et s'organise autour de trois piliers :

- Le **soutien en ingénierie** pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple, avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75 %), et l'apport d'expertises externes.
- Des **financements** sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.
- L'**accès à un réseau**, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser le partage d'expériences entre pairs.

Pour en savoir plus

Le site internet : petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr

Nous contacter : petitesvillesdedemain@anct.gouv.fr

À propos de l'ANCT

Créée au 1^{er} janvier 2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est un nouveau partenaire pour les collectivités locales qu'elle accompagne dans leurs projets de territoire. Elle anime des pactes territoriaux et des programmes nationaux comme France Services, Action cœur de ville, Petites villes de demain, France Très Haut Débit... L'ANCT développe également une offre de services sur mesure en matière d'ingénierie de projet, avec une approche « cousue main » pour répondre au plus près de leurs besoins spécifiques et locaux.